

Appel à candidatures

Le Département du Nord met à disposition environ 12 ha de terrains pour une gestion par éco-pâturage ou par fauche de ses Espaces Naturels du Nord



Sur plus de 3 400 ha de sites naturels, 420 ha font actuellement l'objet de partenariats agricoles pour une gestion durable et équilibrée des écosystèmes, par pâturage ou fauche.

Le Département a mis en place un Conseil des Partenariats agricoles et ruraux, avec la Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais, la Maison de l'Élevage du Nord et Espaces Naturels Régionaux, au titre des actions du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG), visant à développer des partenariats agricoles « gagnant-gagnant » sur ses espaces naturels et à promouvoir les races régionales.

Une attention particulière sera portée sur les candidatures respectant les critères suivants :

- ▶ Une proximité entre les exploitations agricoles et les sites,
- ▶ La valorisation des races locales (bovins : Rouge Flamande et Bleue du Nord / ovins : moutons Boulonnais),
- ▶ Des agriculteurs en projet d'installation et/ou à temps plein,
- ▶ Des pratiques respectueuses de l'environnement.

**Vous êtes en projet d'installation ou éleveur dans la Pévèle,
Le Département du Nord recherche des partenaires sur les deux sites suivants :**

<p>1. SITE DEPARTEMENTAL Marais de la Marque – Prairie Syr Louis – Grand Marais (5,3 ha) Commune : <i>Cysoing</i></p>	<p>2. SITE DEPARTEMENTAL Marais de la Marque – Prairies du Fourneau – Marais du Fourneau (1,7 ha) Commune : <i>Templeuve en Pévèle</i></p>
<p>Superficie : 5,3 ha</p>	<p>Superficie: 3 ha (dont 1,7 ha pâturable)</p>
<p>Descriptif du site/Nature des terrains : Prairies humides dont une partie inondable</p>	<p>Descriptif du site/Nature des terrains : Prairies humides dont une partie inondable</p>
<p>Pratique de gestion recherchée : Pâturage extensif. Absence d'intrant.</p>	<p>Pratique de gestion recherchée : Pâturage extensif. Absence d'intrant.</p>
<p>Attentes du gestionnaire : bovin charge autorisée : 0,7 UGB/ha/an soit 6 UGB sur 6 mois.</p>	<p>Attentes du gestionnaire : bovin ou ovin, charge autorisée : 0,7 UGB/ha/an soit 3 UGB sur 5 mois</p>
<p>Période de l'opération : 1^{er} Avril au 1^{er} Novembre</p>	<p>Période de l'opération : 1^{er} Mai au 1^{er} Novembre</p>
	

Pour tout renseignement, contacter avant le 10 février 2024 :

Département du Nord – Service Agriculture, Eau et Environnement
Claire DUFRENOIS
Tel : 03 59 73 02 89 / claire.dufrenois@lenord.fr